

Comptabilité des professionnels libéraux

Perfectionnement à la comptabilité : le régime réel pour les experts : l'indispensable cahier de recettes-dépenses des professions libérales.

Objectifs de la formation :

Permettre aux professionnels de satisfaire eux-mêmes à leurs obligations comptables et fiscales, de tenir leur comptabilité et d'établir leurs déclarations fiscales.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les caractéristiques et obligations comptables des PL
- Connaître la typologie des dépenses et recettes professionnelles
- Comptabiliser des opérations en déclaration contrôlée

Prérequis :

Pour les professionnels exerçant leur activité au régime réel des professions libérales (régime de la déclaration contrôlée).

Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative
Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

Contenu de la formation :

Matin (09h00-13h00)

I. L'ORGANISATION ET LES OBLIGATIONS COMPTABLES

- Ouverture du compte bancaire
- Le livre journal « recettes-dépenses »
- Les opérations pré création : déductibilité, comptabilisation

II. PRESENTATION DU LIVRE JOURNAL

- La forme du cahier : manuel, informatique
- Les principes comptables et les dispositions fiscales
- La périodicité de la tenue des opérations
- Les recettes : enregistrement des opérations, justification des montants enregistrés...

- Les dépenses : enregistrement des opérations, justification des montants enregistrés...
 - La conservation et la justification des opérations comptables
 - Les opérations en espèces : enregistrement sur le cahier des recettes, recettes et dépenses, les apports et
 - Prélèvements personnels, la tenue du solde
- Mini exemples pratiques d'enregistrement des opérations sur le livre journal

Après-midi (14h00 – 17h00)

III. LES REGLES SPECIFIQUES

- Les frais de véhicule : frais réels et kilométriques....
- La location à soi-même : modalités, jurisprudence...
- Les frais de blanchissage (profession de santé) : évaluation, justification, comptabilisation
- Les autres dépenses : téléphone, EDF...
- Les divers à déduire (profession de santé) : rappels des dispositifs spécifiques
- Les cotisations sociales obligatoires des professionnels libéraux
- Les cotisations facultatives des professionnels libéraux

Mise en situation des participants par la réalisation d'un cas pratique complet sur le livre journal

Modalités d'évaluation :

Questionnaire en fin de formation sur les différents thèmes du contenu de la formation pour mesurer les savoirs et savoirs faire acquis des apprenants.

Intervenant :

Anita Johannes, Expert-comptable
Charlotte Liria, Expert-comptable

Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandées.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

2 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre activité relève de ce fonds de formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL

285, rue Alfred Nobel
34000-MONTPPELLIER
04.67.69.75.14
formation@oriffplr.com

Version-V1 - mise à jour Octobre 2022